

Guide de l'instructeur sur les séquences

Objet

Examiner comment les commandants réagissent aux problèmes de déontologie et de discipline qu'ils sont susceptibles de rencontrer une fois déployés et déterminer si leurs réactions sont conformes aux orientations et aux bonnes pratiques recommandées par l'ONU.

Résultats de l'apprentissage des participants

S'entraîner à suivre les orientations et les bonnes pratiques recommandées par l'ONU afin d'évaluer et d'atténuer les risques de faute, de traiter les allégations de faute et de signaler les fautes à l'Organisation ainsi que de coopérer avec les activités d'enquête préliminaire de l'ONU.

Quand utiliser ces séquences ?

Les instructeurs des pays fournisseurs de contingents doivent introduire au moins une séquence dans les exercices d'entraînement sur le terrain destinés aux commandants des contingents militaires ou, lorsque cela n'est pas possible, dans la formation en classe à l'intention des commandants. Les instructeurs des pays fournisseurs de personnel de police doivent introduire les séquences dans le cours destiné au personnel de commandement des unités de police constituées, soit dans l'exercice intermédiaire, soit dans l'exercice final de simulation sur la planification. Les séquences ne sont pas liées à tel ou tel pays particulier et peuvent être intégrées au scénario Carana de l'ONU ou à tout autre scénario choisi pour ces exercices.

Méthode

Les séquences utilisent des jeux de rôle (avec et sans questions posées à l'apprenant) et des scénarios avec des questions posées à l'apprenant.

Consignes et durée

Que se passe-t-il pendant une séquence ? Pendant les séquences, les apprenants doivent résoudre un problème de déontologie et de discipline qui leur est proposé en prenant des mesures, conformément aux conseils et aux choses à faire et à ne pas faire traités dans les deux cours d'apprentissage en ligne. Une fois que les apprenants ont pris des mesures, le formateur leur explique ce qu'ils ont fait de bien ou de moins bien sur la base des conseils appelés « mesures attendues » et toute information supplémentaire fournie. Il trouvera dans chaque séquence toutes les informations relatives à leur déroulement et à l'évaluation de la performance.

Combien de temps faut-il consacrer aux séquences ? Les séquences sont conçues pour être dispensées à un groupe d'une vingtaine d'apprenants (divisés en quatre groupes)

ou à un apprenant. Leur durée varie de quarante-cinq minutes à 1 h 45 lorsqu'elles sont réalisées en groupe et de vingt-cinq à quarante-cinq minutes lorsqu'elles sont réalisées individuellement.

Comment se déroule une séquence ? Des consignes détaillées sont fournies sur le déroulement de chaque séquence avec un ou plusieurs apprenants.

Gérer les émotions et les désaccords

Certaines questions sensibles traitées dans les séquences ou certaines méthodes impliquant des jeux de rôle ou des travaux en groupes peuvent susciter de vives émotions ou de profonds désaccords entre apprenants. Il est donc souhaitable de prendre certaines précautions :

- Établissez des règles de base pour la discussion, par exemple : « Écoutez avec l'esprit ouvert », « Ne vous en prenez pas aux personnes, mais aux problèmes », « Acceptez d'être en désaccord ».
- Autorisez les apprenants à quitter la salle pour faire une pause et retrouver leur calme.
- Proposer un accompagnement émotionnel aux apprenants après la formation, par exemple en leur permettant d'exprimer les émotions qu'ils ont ressenties pendant la formation ou d'accéder aux services d'un professionnel.

Quand utiliser ces séquences ?

Les cinq séquences prévues (voir **Tableau 1. Liste des séquences**) sont fictives mais basées sur des cas réels de faute. Les formateurs souhaiteront peut-être modifier les noms utilisés dans les séquences afin de les adapter à la culture du contingent et du pays du déploiement.

Les séquences 1 à 3 peuvent être utilisées aussi bien avec des commandants de contingents militaires qu'avec des commandants d'unités de police constituées. Les formateurs de pays fournisseurs de contingents et de pays fournisseurs de personnel de police choisissent soit la séquence 4, soit la séquence 5, qui portent sur la coopération avec l'enquête, car le contenu est le même, mais les points de vue sont différents. La séquence 4 est destinée aux commandants des contingents militaires tandis que la séquence 5 est destinée aux commandants d'unités de police constituées. Il convient de noter que la séquence 2 (Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteinte sexuelle) et les séquences 4 et 5 (Coopération avec l'enquête) contiennent un contenu quasiment identique en ce qui concerne le traitement des informations confidentielles. Cela signifie que si les formateurs choisissent à la fois la séquence 2 et la séquence 4 ou 5, le contenu sur le traitement des informations confidentielles peut être retiré de la séquence 2 afin d'éviter la répétition.

Tableau 1. Liste des séquences

Description/objectif	Durée
<p>Séquence 1. Évaluation des risques de faute</p> <p>Examiner comment le commandant évalue et gère le risque que les membres des contingents commettent des fautes.</p> <p>La séquence porte sur l'inconduite sexuelle.</p> <p>Méthode : séquence avec questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Une heure (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>Trente minutes (travail individuel)</p>
<p>Séquence 2. Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles</p> <p>Examiner comment le commandant traite une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre d'un membre du contingent.</p> <p>La séquence porte exclusivement sur un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui constitue un type d'inconduite sexuelle. Elle comprend un contenu supplémentaire facultatif sur le traitement des informations confidentielles.</p> <p>Méthode : jeu de rôle et scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>1 h 15 à 1 h 45* (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>Trente à quarante-cinq minutes* (travail individuel)</p>

*La version la plus longue est celle qui porte sur le traitement des informations confidentielles.

Description/objectif	Durée
<p>Séquence 3. Traitement d'un cas présumé de conduite en état d'ivresse</p> <p>Examiner comment le commandant gère un cas présumé de conduite en état d'ivresse impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : jeu de rôle avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Quarante-cinq minutes (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>vingt-cinq minutes (travail individuel)</p>
<p>Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)</p> <p>Examiner comment le commandant d'un contingent ou d'une unité militaire coopère avec l'enquête conjointe de l'ONU et d'un État membre sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : scénarios avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>Une heure (travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>trente-cinq minutes (travail individuel)</p>
<p>Séquence 5. Coopération avec l'enquête (unité de police constituée)</p>	<p>Une heure</p>

Description/objectif	Durée
<p>Examiner comment le commandant d'une unité de police constituée coopère avec l'enquête de l'ONU sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.</p> <p>Méthode : scénarios avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.</p>	<p>(travail en groupe)</p> <p>ou</p> <p>trente-cinq minutes</p> <p>(travail individuel)</p>

Travaux préalables

S'il s'écoule plus de deux semaines entre le dernier exercice et la première séquence, les formateurs demandent à tous les apprenants de relire le **Guide de déploiement** (voir **Ressources clés**) afin qu'ils revoyent les messages clés du cours avant de passer aux séquences. Dans le cas où les apprenants ne liraient pas le **Guide** au préalable, le formateur peut présenter de nouveau brièvement son contenu (par exemple, au moyen d'un exposé présenté sur PowerPoint de quinze minutes) avant de traiter la première séquence.

Pour chaque séquence, les consignes sont accompagnées d'une liste de fiches et d'autres supports de formation.

Méthode d'évaluation de l'apprentissage

Sur quoi les apprenants sont-ils évalués et comment les séquences sont-elles notées ?

Pendant les séquences, la performance du groupe ou de l'apprenant sera évaluée sur la base d'un certain nombre de « comportements observés » propres à chaque séquence. Ces comportements figurent ci-après dans le **Tableau 2. Comportements observés** propres à chaque séquence. Pendant qu'un formateur dirige la séquence, l'autre utilise la grille de solution afin de consigner les informations sur les performances du groupe ou de l'apprenant par rapport aux « comportements observés ».

Une fois la séquence achevée, les formateurs examinent ensemble les notes prises sur la base de la performance du groupe ou de l'apprenant et attribuent une note sur une

échelle de 1 à 3 (1 – ne répond pas aux attentes, 2 – répond aux attentes, 3 – dépasse les attentes). Le groupe ou l'apprenant doivent satisfaire à tous les comportements attendus dans la séquence afin d'obtenir au minimum la note « 2 – répond aux attentes ». Ensuite, ils inscrivent la note dans le **Formulaire d'évaluation du cours** (voir **Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences**, annexe) ainsi que toute observation utile.

Que se passe-t-il si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'une séquence ?

Si la performance du groupe ou de l'apprenant est insuffisante lors d'une séquence, le formateur reprend les notions qui n'ont pas été assimilées ou qui ont été mal comprises au cours de la session. Il peut aussi décider de tenir une courte session une fois les séquences et exercices achevés afin de renforcer ces notions (pour plus d'informations, voir le **Guide de l'instructeur sur l'utilisation du module d'approfondissement des compétences**).

Expliquer clairement ce que l'on attend des apprenants en matière d'évaluation

Au début de chaque séquence, les formateurs doivent expliquer aux apprenants :

- Ce sur quoi ils seront évalués, par exemple leur performance au cours de la séquence.
- Ce sur quoi ils ne seront pas évalués. Il convient de leur expliquer qu'ils peuvent parler en tout franchise de leurs expériences négatives et des enseignements qu'ils peuvent en tirer, et ne doivent pas craindre d'éventuelles répercussions sur leur carrière ou la réussite de la séquence.
- Comment ils seront évalués, par exemple sur la base des observations du formateur pendant la séquence.
- L'importance de la participation active des apprenants, afin de maximiser leur propre apprentissage et celui des autres (en cas de travail en petits groupes), et de recueillir des éléments d'évaluation de leur performance.

Lorsque la séquence est réalisée en groupe, les formateurs doivent également faire en sorte que chacun ait la possibilité de participer et d'apporter sa contribution.

Tableau 2. Comportements observés propres à chaque séquence

Séquence 1. Évaluation des risques de faute	
Comportements observés	
A.	A été capable de citer <u>au moins trois types de fautes</u> susceptibles de se produire au marché ou lors d'une rencontre entre amis
B.	A été capable de citer <u>au moins trois exemples de la manière</u> dont la visite du marché ou la participation à la rencontre entre amis <u>donne</u> aux membres du contingent <u>l'occasion</u> de commettre des fautes
C.	A été capable de citer <u>au moins trois mesures</u> susceptibles d'empêcher le personnel du contingent de commettre des fautes au marché ou lors de la rencontre entre amis

Séquence 2. Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles	
Comportements observés	
A.	Sait que les actes de Bob constituent un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et sont interdits par les normes de conduite des Nations Unies
B.	Garde une attitude calme et respectueuse à l'égard des plaignants
C.	Refuse de verser une indemnisation afin de régler l'affaire
D.	Explique qu'il signalera immédiatement l'allégation à l'ONU
E.	Renvoie les plaignants vers l'Équipe déontologie et discipline pour une assistance supplémentaire
F.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

Séquence 3. Traitement d'un cas présumé de conduite en état d'ivresse

Comportements observés	
A.	Sait que les accidents de la route doivent être signalés immédiatement à la mission
B.	Demande à l'officier de refuser de verser une indemnisation pour régler l'affaire
C.	Demande à l'officier de coopérer pleinement avec la police locale et la police militaire des Nations Unies, de se soumettre à un alcootest et de fournir une déclaration sur ce qui s'est produit

Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)

Comportements observés	
A.	Sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU
B.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée
C.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>à leur arrivée</u>
D.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

Séquence 5. Coopération avec l'enquête (unité de police constituée)

Comportements observés	
A.	Sait que les commandants des unités de police constituées sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées par l'ONU
B.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée
C.	Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>à leur arrivée</u>
D.	Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles

Séquence 1. Évaluation des risques de faute

Objet

Examiner comment le commandant évalue et gère le risque que les membres des contingents commettent des fautes.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, l'apprenant saura déceler les situations qui donnent aux membres des contingents l'occasion de commettre des fautes et les mesures à prendre pour prévenir les fautes.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est d'une heure, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Travail individuel : la durée de la séquence est de trente minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Méthode

Scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.

Consignes

Avant la séquence, imprimez le support de formation, à savoir :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiche – Scénario avec des questions** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur.
- **Grille de solution de la séquence 1** : un exemplaire par formateur.
- **Exemples de prévention des fautes** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

Lorsque vous réalisez la séquence avec un groupe d'apprenants, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail en groupe)	Durée
<p>Introduction</p> <p>Expliquez l'objectif de la séquence et le fait que la performance des groupes sera évaluée sur la base des exposés présentés.</p> <p>Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les séquences).</p>	Deux minutes
<p>Travail en groupe</p> <p>Répartissez les apprenants en petits groupes (par exemple, quatre groupes de cinq apprenants).</p> <p>Expliquez aux groupes qu'ils recevront un scénario comportant trois questions qu'ils devront examiner et auxquelles ils devront répondre en groupe. Tous les groupes reçoivent le même scénario et les mêmes questions. Demandez à chaque groupe d'être prêt à présenter ses réponses aux trois questions en plénière.</p> <p>Distribuez le scénario avec les questions à tous les groupes (Fiche – Scénario avec des questions).</p>	Dix-huit minutes
<p>Exposés des groupes</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses aux questions 1, 2 et 3.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter la partie du scénario concernant une « visite au marché » et aux deux autres groupes de présenter la partie</p>	Vingt-cinq minutes

concernant la « rencontre entre amis ». Tous les groupes doivent trouver trois exemples pour illustrer les questions 1, 2 et 3.

Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la **Grille de solution de la séquence 1**. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.

Commentaires du formateur

Une fois que les quatre groupes ont terminé de présenter leurs exposés, le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la **Grille de solution de la séquence 1**, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.

À la fin de la séquence, le formateur distribue à tous les apprenants les **Exemples de prévention des fautes**, qui contiennent des exemples de mesures que les commandants peuvent mettre en place pour prévenir les fautes commises par les membres des contingents. Il devrait leur demander d'emporter ce document avec eux lors de leur prochain déploiement.

Quinze minutes

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail individuel)	Durée
Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et précisez que la performance de l'apprenant sera évaluée sur la base de la qualité de ses réponses.	Une minute
Travail individuel Demandez à l'apprenant de lire le scénario et de préparer ses réponses aux questions 1, 2 et 3 (Fiche - Scénario avec des questions).	Quatorze minutes
Exposé individuel Demandez à l'apprenant de fournir au formateur ses réponses aux questions 1, 2 et 3. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue sa performance sur la base des « comportements observés » propres à la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 1 . Il utilise également la grille de solution pour noter ses performances.	Cinq minutes
Commentaires du formateur Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 1 , sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.	Dix minutes
À la fin de la séquence, le formateur distribue à l'apprenant les Exemples de prévention des fautes , qui contiennent des exemples de mesures que les commandants peuvent mettre en place pour prévenir les fautes commises par les membres des contingents. Il devrait lui demander d'emporter ce document avec lui lors de son prochain déploiement.	

--	--

Fiche – Scénario avec questions

Scénario

Vous êtes en réunion avec certains de vos officiers pour examiner des questions de déontologie et de discipline.

Visite du marché.

Un officier attire votre attention sur le fait que des membres du contingent devront se rendre au marché pour acheter des articles d'hygiène personnelle et d'autres produits de première nécessité. On peut s'y procurer de la nourriture, des articles ménagers de base ainsi que de l'alcool et des souvenirs en ivoire. L'officier craint que certains membres du contingent commettent des fautes sur le marché.

Rencontre entre amis.

Un autre officier indique que plusieurs membres du contingent ont demandé l'autorisation de participer à un barbecue ce week-end dans l'enceinte du bureau local de l'ONU. Il y aura de l'alcool. Les participants sont principalement des membres du personnel de l'ONU, hommes et femmes, soldats et policiers du bureau local de l'ONU et d'autres contingents stationnés dans la région. Les membres du personnel de l'ONU invitent souvent des hommes et des femmes de la population locale. Votre officier craint que certains membres du contingent commettent des fautes lors de cette rencontre.

Question 1. Citez au moins trois types de fautes que les membres de votre contingent pourraient commettre au marché ou à la rencontre entre amis.

Question 2. Citez au moins trois exemples de la manière dont la visite du marché ou la rencontre entre amis donne au personnel du contingent l'occasion de commettre des fautes.

Question 3. Citez au moins trois mesures qui peuvent être mises en place pour empêcher les membres de votre personnel de commettre des fautes au marché ou à la rencontre entre amis.

Grille de solution de la séquence 1

Question 1. Citez au moins trois types de fautes que les membres de votre contingent pourraient commettre au marché ou à la rencontre entre amis.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Est capable de citer <u>au moins trois types de fautes</u> que le personnel du contingent pourrait commettre au marché ou à la rencontre entre amis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après quelques exemples des différents types de fautes que le personnel du contingent pourrait commettre au marché ou à la rencontre entre amis :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inconduite sexuelle, telle que l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel ;• Fautes liées à l'alcool, tels que les bagarres en état d'ébriété (agression physique) et la conduite en état d'ivresse ;• Achats de souvenirs illégaux.

Informations supplémentaires :

Encadré 1. Que sont l'exploitation et les atteintes sexuelles ?

L'exploitation et les atteintes sexuelles sont interdites par les normes de conduite des Nations Unies. Cela concerne les actes suivants :

- **Toute activité sexuelle avec un enfant (personne âgée de moins de 18 ans).** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents aient des relations sexuelles avec des filles âgées de moins de 18 ans.
- **L'échange d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des relations ou faveurs sexuelles.** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents :
 - paient des femmes adultes pour avoir des relations sexuelles avec elles notamment dans des maisons closes, des bars, des restaurants, des hôtels, chez des particuliers ou dans le camp où stationne le contingent ;
 - versent de petites sommes d'argent à des enfants, ou leur donnent des biscuits ou des téléphones portables, pour obtenir d'eux des faveurs sexuelles ;
 - donnent de l'argent à des prestataires de l'ONU, comme les personnes chargées du nettoyage, pour avoir des relations sexuelles avec elles.
- **L'utilisation d'un enfant ou d'un adulte pour procurer à autrui des services sexuels.** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents demandent à des enfants de leur trouver des habitantes avec qui avoir des relations sexuelles en échange d'argent.

Avertissement ! Les populations que les missions sont chargées de servir sont vulnérables et il existe un déséquilibre extrême entre les forces de maintien de la paix et la population locale. Toute relation sexuelle entre des membres de contingents et des adultes de la population locale sera présumée relever de l'exploitation et devra être signalée à l'ONU.

Source : « Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies » (cours de l'ONU).

Encadré 2. Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?

Le harcèlement sexuel est interdit par les normes de conduite des Nations Unies.

Les femmes comme les hommes peuvent être victimes ou auteurs de harcèlement sexuel. Toutefois, dans la majorité des cas recensés à ce jour dans les missions, l'auteur du harcèlement est un homme et la victime une femme. Le harcèlement sexuel peut également se produire entre personnes du même sexe.

On trouvera ci-après des exemples de cas qui se sont produits dans des missions par le passé :

- Formuler des commentaires sexuels répétés sur l'apparence d'une personne.
- Importuner quelqu'un en l'invitant plusieurs fois à dîner ou à prendre un verre.
- La nuit, suivre une personne jusqu'à chez elle sans y avoir été invité.
- Prendre des photos d'une personne à travers les fenêtres de son logement sans sa permission.
- Envoyer à autrui, sans y avoir été invité, des images pornographiques ou des photos de ses organes génitaux.

Certains des actes visés ici peuvent également constituer des infractions.

Source : « Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies » (cours de l'ONU).

Encadré 3. Qu'est-ce que l'agression sexuelle ?

L'agression sexuelle est interdite par les normes de conduite des Nations Unies.

Dans certaines missions, il y a eu des cas d'agressions sexuelles entre membres d'un même contingent ainsi qu'entre civils, policiers ou militaires d'une même mission.

Par exemple, il a pu s'agir, lors de soirées ou de rencontres entre collègues, d'attouchements délibérés des fesses ou de la poitrine, ou de baisers forcés sur la bouche sans le consentement de l'intéressée. Les actes d'agression sexuelle peuvent également constituer des infractions relevant de la compétence nationale du pays fournisseur de contingents ou tombant sous le coup des lois du pays.

Source : « Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies » (cours de l'ONU).

Question 2. Citez au moins trois exemples de la manière dont la visite du marché ou la rencontre entre amis donne au personnel du contingent l'occasion de commettre des fautes.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
B. A été capable de citer au moins trois exemples de la manière dont la visite du marché ou la participation au barbecue donne au personnel du contingent l'occasion de commettre des fautes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après une explication sur la manière dont la visite du marché ou la rencontre entre amis donne au personnel de votre contingent l'occasion de commettre des fautes :</p> <p>Inconduite sexuelle, telle que l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel. Comment ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les visites au marché donnent l'occasion au personnel de fraterniser avec la population locale et de commettre des actes d'inconduite sexuelle tels que des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel. 2. Les soirées ou rencontres entre amis, en particulier lorsqu'il y a de l'alcool, créent des situations à haut risque d'inconduite sexuelle. Dans ce scénario, il existe un risque qu'un membre du contingent harcèle ou agresse sexuellement une personne présente à la fête. La présence de membres de la population locale invités à ces rencontres donne également aux membres du contingent l'occasion de fraterniser et de se livrer à des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles.
	<p>Fautes liées à l'alcool, comme les bagarres en état d'ébriété (agression physique) et la conduite en état d'ivresse. Comment ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le fait qu'il soit possible d'acheter de l'alcool au marché entraîne un risque de consommation excessive d'alcool. De nombreux types de fautes se produisent dans des situations de consommation excessive d'alcool, telles que l'inconduite sexuelle, l'agression physique (bagarres) et la conduite en état d'ivresse.

	<p>2. L'alcool étant disponible à ces fêtes, il existe un risque général d'infractions liées à l'alcool tels que les bagarres en état d'ébriété (agression physique) et la conduite en état d'ivresse.</p>
	<p>Achats de souvenirs illégaux. Comment ?</p> <p>Les souvenirs en ivoire étant disponibles au marché, le personnel a la possibilité d'acheter des articles en ivoire, ce qui est interdit par les normes de conduite des Nations Unies et constitue une violation de la <u>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</u>.</p>

Question 3. Citez au moins trois mesures qui peuvent être mises en place pour empêcher les membres de votre personnel de commettre des fautes au marché ou à la rencontre entre amis.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. A été capable de citer <u>au moins trois mesures</u> qui peuvent empêcher les membres de votre personnel de commettre des <u>fautes</u> au marché ou à la rencontre entre amis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures visant à prévenir les fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures visant à surveiller les membres du contingent lorsqu'ils se déplacent en dehors du camp et lors de rencontres entre amis (par exemple, obligation de se déplacer en groupes encadrés lorsqu'ils ne sont pas de service ou en dehors du camp et d'être en tenue en toutes circonstances en dehors du camp).
	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de contrôle de la consommation d'alcool. Par exemple, limiter les quantités d'alcool pouvant être achetées et n'autoriser la consommation d'alcool qu'à l'intérieur du camp.

	<ul style="list-style-type: none"> ● Mesures de prévention de la conduite en état d'ivresse. Par exemple, désigner un conducteur chargé d'assurer le retour après la rencontre qui n'est pas autorisé à boire de l'alcool.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibilisation et formation des contingents aux normes de conduite des Nations Unies, aux règles et réglementations propres à la mission et à la législation locale.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une bonne qualité de vie et organiser des loisirs afin de réduire le stress et les comportements à risque (par exemple, accès à Internet, salle de sport, salle de télévision, sports de plein air, sorties encadrées).

Informations supplémentaires :

Pour voir d'autres exemples de mesures de prévention des fautes, les formateurs pourront se référer à la section **Exemples de prévention des fautes**.

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

**G
r
o
u
p
e
4**

	Noms des apprenants
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

**G
r
o
u
p
e
4**

Séquence 2. Traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Objet

Examiner comment le commandant traite une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre d'un membre du contingent.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants sauront :

- déterminer quels actes constituent des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et sont interdits par les normes de conduite des Nations Unies ;
- traiter efficacement une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles ;
- répondre aux demandes de renseignements sur l'allégation sans enfreindre les règles de confidentialité de l'ONU.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est de 1 h 15, ce qui inclut les commentaires du formateur, ou de 1 h 45 avec la partie facultative sur le traitement des informations confidentielles. La durée correspond à des travaux réalisés par quatre groupes (par exemple, avec cinq personnes par groupe).

Travail individuel : la durée de la séquence est de trente minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur, ou de quarante-cinq minutes avec la partie facultative sur le traitement des informations confidentielles.

Méthode

Activité 1 : jeu de rôle sur le traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Partie facultative : activité 2 : scénario avec des questions posées à l'apprenant sur le traitement des informations confidentielles.

Consignes (travail en groupe)

Avant la séquence :

- Répartissez les participants en quatre groupes.
- (Facultatif) Désignez les apprenants qui endosseront les trois rôles (commandant, chef de village et père de la victime) prévus à l'activité 1. Notez que tous les rôles peuvent être joués par un apprenant ou une apprenante et que le rôle du commandant peut également être joué par des apprenants qui n'occupent pas un poste de commandant.

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- (Facultatif) Désignez des salles de repos que deux groupes pourront utiliser pour préparer leurs jeux de rôle afin de réduire le niveau sonore dans la salle de classe et de renforcer la concentration.
- Préparez le plan de salle (voir ci-après).
- Préparez les supports de formation et les fiches (voir ci-après).

Consignes (travail en groupe)	Durée
<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez que l'objectif de la séquence est de s'entraîner à traiter efficacement une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. <u>Ne fournissez pas de définition de l'exploitation et des atteintes sexuelles ni d'exemples de ce type d'actes</u> car l'un des critères d'évaluation de l'apprentissage pour cette séquence consiste à déterminer si le groupe est capable de reconnaître un tel acte. • Expliquez que la séquence comprendra un jeu de rôle sur le traitement d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. • Expliquez le déroulement du jeu de rôle : jeu de rôle, réflexion en groupe, évaluation des exposés en plénière et commentaires du formateur. • Insistez sur le fait que la qualité des jeux de rôle <u>ne sera pas</u> évaluée. Ce qui est évalué, c'est le contenu des exposés des groupes à l'issue des jeux de rôle. • Autorisez les apprenants à quitter la salle pour gérer les émotions ressenties pendant le jeu de rôle et retrouver leur calme. <p>(Partie facultative)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez que le jeu de rôle est suivi d'un scénario avec des questions sur le traitement des informations confidentielles. 	Cinq minutes
<p>Jeu de rôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartissez les apprenants en quatre groupes au maximum (composés par exemple de cinq apprenants). • Expliquez que tous les groupes font le même jeu de rôle. • Expliquez que le jeu de rôle se déroule dans le bureau du commandant du camp du contingent. • Expliquez qu'il y a trois « acteurs » : le commandant, le chef du village et le père de la victime. Chaque groupe devra attribuer 	Vingt minutes

<p>les trois rôles (le commandant, le chef du village et le père de la victime) à trois personnes du groupe et attribuer le rôle d'observateur à tous les autres membres du groupe. [Facultatif : les rôles peuvent être attribués à l'avance].</p> <ul style="list-style-type: none"> Expliquez que les trois rôles (commandant, chef de village et père de la victime) peuvent être joués par un apprenant ou une apprenante et soulignez que le rôle du commandant peut également être joué par des apprenants qui n'occupent pas le poste de commandant. Expliquez que les groupes disposent de dix minutes pour préparer le jeu de rôle et de cinq minutes pour le réaliser. Expliquez que pendant le jeu de rôle, les observateurs notent ce que le commandant fait de bien et de moins bien en termes de gestion de l'allégation de faute à l'aide de la Fiche 2 (Observation). Distribuez la Fiche 1 (Rôles). Insistez sur le fait que les trois acteurs ne doivent pas partager d'informations sur leur rôle avec d'autres membres du groupe et ne doivent pas discuter de ce qu'ils vont dire avec d'autres membres de leur groupe. <p>Conseil – Demandez aux acteurs ayant le même rôle de s'asseoir ensemble pour se préparer (tous les « commandants » s'assoient ensemble, tous les « chefs de village » s'assoient ensemble et tous les « pères de victime » s'assoient ensemble). Cela les empêche de révéler des informations sur le rôle de leur personnage aux acteurs jouant les deux autres personnages.</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandez à deux groupes de se rendre dans les salles de repos (facultatif). Pendant que les acteurs préparent le jeu de rôle, demandez aux observateurs de discuter entre eux de la manière dont un commandant doit gérer une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre d'un membre du contingent et des bonnes pratiques à appliquer. Cela leur donnera des idées sur ce qu'ils recherchent lorsqu'ils observent le jeu de rôle. Distribuez la Fiche 2 (observation) à chaque groupe et expliquez qu'elle servira à prendre des notes pendant le jeu de rôle mais que vous ne la ramasserez pas et qu'elle ne sera donc pas prise en compte dans l'évaluation de la performance. <p>Variante (jeu de rôle devant la classe) : au lieu de quatre jeux de rôle distincts, le formateur organise un jeu de rôle devant la classe. Dans ce cas, le formateur désigne trois apprenants pour jouer les trois rôles</p>	
---	--

<p>d'acteurs (le commandant, le chef de village et le père de la victime) et demande aux autres de jouer le rôle d'observateurs. Les trois « acteurs » préparent leur rôle en dehors de la salle de formation et, lorsqu'ils sont prêts, jouent le jeu de rôle devant la classe. Cette variante est utile, par exemple, lorsque les apprenants ou les formateurs ne sont pas à l'aise avec la technique du jeu de rôle ou lorsque le ratio apprenants/formateurs est très élevé (par exemple, 40 apprenants pour 2 formateurs).</p>	
<p>Réflexion personnelle et discussion en groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annoncez que le jeu de rôle est terminé et demandez aux apprenants d'abandonner leurs rôles. • Demandez aux groupes de consacrer dix minutes à réfléchir et échanger leurs points de vue sur ce qui s'est bien ou moins bien passé pendant le jeu de rôle. • Demandez aux groupes de faire le point sur ce qui s'est bien et moins bien passé dans ce jeu de rôle en prenant la parole dans l'ordre suivant : le « commandant », le « chef de village », le « père de la victime » et le ou les « observateurs ». Ces derniers s'appuient sur les notes qu'ils ont prises sur la fiche d'observation pour formuler leurs commentaires. • Distribuez ensuite la Fiche 3 (Exposés en groupe, jeu de rôle) et donnez aux groupes dix minutes supplémentaires pour préparer un court exposé sur les réponses qui sera présenté en plénière. 	Vingt minutes
<p>Exposés des groupes en plénière et évaluation des séquences</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter brièvement ses réponses aux questions de la Fiche 3 (Exposés en groupe, jeu de rôle).</p> <p>Conseil - Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander aux groupes de répondre à des questions différentes. Cependant, le formateur ramasse la Fiche 3 (Exposés en groupe, jeu de rôle) en vue</p>	Quinze minutes

de disposer de toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la performance de chaque groupe.

Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la **Grille de solution de la séquence 1**. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.

Commentaires du formateur

Quinze minutes

Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la **Grille de solution de l'activité 1 : jeu de rôle**, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.

À la fin de la séquence, le formateur distribue l'**Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** ou l'**Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées)** et demande aux apprenants de les emporter avec eux lors de leur prochain déploiement. Ces infographies indiquent ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire ou d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précisent qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et exposent les conséquences en cas de faute avérée.

Facultatif : ramassez la **Fiche 3 (Exposés en groupe, jeu de rôle)** à la fin de l'exercice pour vous aider à évaluer la performance de chaque groupe.

Partie facultative (trente minutes)	
Travail en groupe (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Dix minutes
<p>Donnez à tous les groupes les informations sur le scénario (Fiche 4 – Traitement des informations confidentielles). Lisez l'énoncé suivant : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ». Donnez dix minutes aux groupes pour qu'ils discutent et se préparent à présenter brièvement leurs réponses en plénière.</p>	
Exposés des groupes (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Dix minutes
<p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses à la question posée. Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs doit continuer à évaluer la performance de chaque groupe sur la base du « comportement observé » propre à cette partie de la séquence qui figure dans la Grille de solution de l'activité 2 : traitement des informations confidentielles. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	
Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Dix minutes
<p>Le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de l'activité 2 : traitement des informations confidentielles, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	

Consignes (travail individuel)

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Avant la séquence :

- Désignez les acteurs qui joueront le rôle du chef du village et du père de la victime, informez-les de l'objectif de la séquence et donnez-leur à lire à l'avance les informations sur leur rôle.
- Préparez les supports de formation et les fiches (voir ci-après).
- Établissez un plan de salle pour les trois acteurs.

Consignes (travail individuel)	Durée
<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez que l'objectif de la séquence est de s'entraîner à traiter efficacement une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ne fournissez pas de définition de l'exploitation et des atteintes sexuelles ni d'exemples de ce type d'actes car l'un des critères d'évaluation de l'apprentissage pour cette séquence consiste à déterminer si l'apprenant est capable de reconnaître un tel acte. • Insistez sur le fait que les compétences d'acteur de l'apprenant ne seront pas évaluées. L'évaluation vise à déterminer si l'apprenant est parvenu à recenser toutes les bonnes pratiques pour traiter efficacement une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. <p>(Partie facultative)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez que le jeu de rôle est suivi d'un scénario avec des questions sur le traitement des informations confidentielles. 	Cinq minutes
<p>Jeu de rôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquez que le jeu de rôle se déroule dans le bureau du commandant. Expliquez qu'il y a trois personnages : le commandant, le chef du village et le père de la victime. • Remettez à l'apprenant testé la carte d'information sur le rôle du commandant (Fiche 1 – Rôles). Donnez-lui 5 minutes pour lire la carte et se préparer au jeu de rôle et expliquez-lui qu'il aura 5 à 10 minutes pour jouer son rôle. 	Quinze minutes

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

<ul style="list-style-type: none"> Pendant le jeu de rôle, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 1. Il utilise également la grille de solution pour noter ses performances. 	
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution du scénario 1 : jeu de rôle, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Dix minutes
<p>À la fin de la séquence, le formateur distribue l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) ou l'Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées) et demande à l'apprenant de les emporter avec lui lors de son prochain déploiement. Ces infographies indiquent ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire ou d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précisent qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et exposent les conséquences en cas de faute avérée.</p>	
<p>Partie facultative (quinze minutes)</p>	
<p>Travail individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à l'apprenant de lire le scénario et de préparer sa réponse à la question ci-après (Fiche 4 – Traitement des informations confidentielles). Lisez l'énoncé suivant : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Cinq minutes
<p>Exposé individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p>	Cinq minutes

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

<p>Demandez à l'apprenant de présenter sa réponse au formateur. Pendant qu'il donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base du « comportement observé » propre à cette partie de la séquence qui figure dans la Grille de Solution de l'activité 2 : traitement des informations confidentielles. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	
<p>Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution du scénario 2 : traitement des informations confidentielles, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Cinq minutes

Supports de formation et fiches

Imprimez les supports de formation et les fiches ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiche 1 – Rôles** : un exemplaire par groupe et un exemplaire par formateur. Découpez les cartes d'information sur les trois rôles (commandant, chef de village et père de la victime) le long des lignes pointillées.
- **Fiche 2 – Observation** : un exemplaire par observateur et un exemplaire par formateur.
- **Fiche 3 – Exposés des groupes (Jeu de rôle)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur.
- **Grille de solution du scénario 1 : jeu de rôle** : un exemplaire par formateur.
- **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** ou **Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : 1 exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

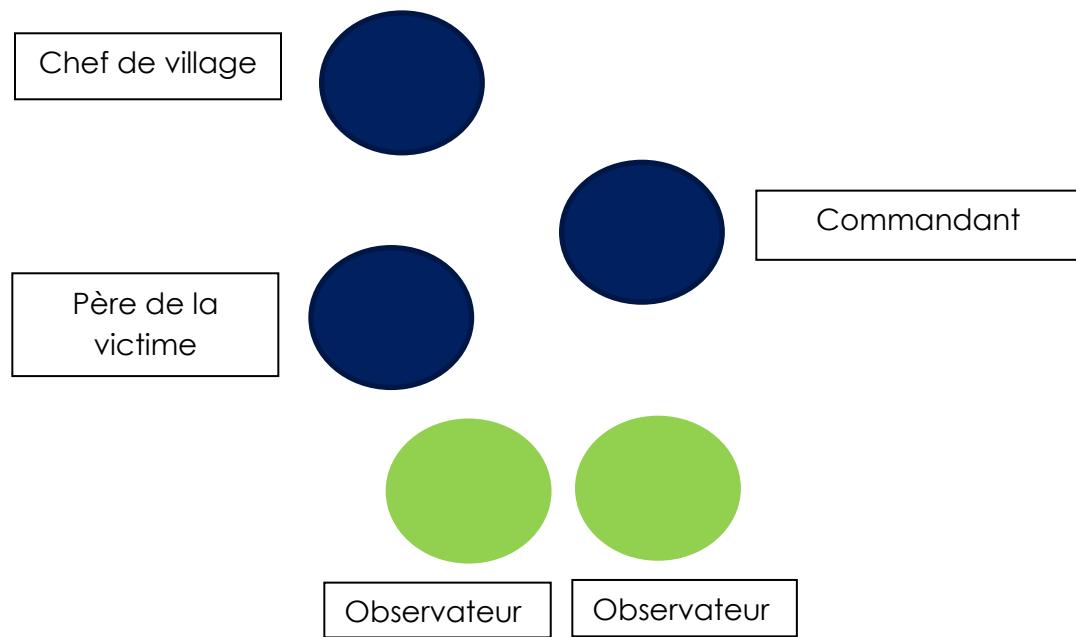
Pour la partie facultative, il faudra préparer également les documents ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiche 4 - Traitement des informations confidentielles** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur.
- **Grille de solution de l'activité 2 : traitement des informations confidentielles** : un exemplaire par formateur.

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, les documents 2 et 3 sont superflus.

Plan de salle (travail en groupe)

Installez trois chaises pour les acteurs et deux chaises séparées pour les observateurs. Faire le même plan de salle pour tous les groupes.



Variante : S'il n'est pas possible de suivre ce plan de salle, demandez aux apprenants d'interpréter le jeu de rôle assis à une table.

Fiche 1 – Rôles

Rôle : le commandant

Deux habitants de la région sont à l'entrée du camp et demandent à vous parler pour vous signaler une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre de l'un des membres de votre contingent. Vous reconnaisez l'un d'entre eux qui est le chef du village et demandez au garde de la porte de les laisser entrer dans le camp. Vous les conduisez à votre bureau et fermez la porte.

Vous connaissez le chef du village car vous le voyez chaque semaine lors des réunions sur la sécurité que vous organisez avec les représentants de la société civile locale.

Il y a un an, une allégation de viol avait été portée contre le précédent contingent stationné ici, mais elle n'avait jamais été étayée.

Personne dans votre contingent ne s'appelle « Bob ».

La situation en matière de sécurité dans la région est très tendue. Vous êtes conscient que si vous ne traitez pas efficacement cette allégation, certains habitants de la région pourraient vouloir se venger et s'en prendre à votre contingent au cours d'une patrouille.

Consignes pour le commandant :

- Interprétez le rôle de la personne qui est chargée de traiter cette allégation. Veillez à suivre les bonnes pratiques recommandées par l'ONU pour traiter les allégations de ce type. Lors de la préparation de ce jeu de rôle, réfléchissez aux questions ci-après qui pourraient se poser au cours du jeu de rôle :
- En quoi le comportement de Bob constitue-t-il un manquement aux normes de conduite des Nations Unies ?

- Quelle attitude doit adopter un commandant lorsqu'il reçoit une allégation de faute de la part d'habitants de la région ?
- Comment un commandant doit-il réagir à une demande d'indemnisation de la part de la famille de la victime ?
- Quelle est la procédure recommandée pour signaler une allégation de faute à l'ONU ? Quelle partie de la mission doit être informée ?
- Une fois qu'une allégation de faute a été signalée à l'ONU, quelle partie de la mission peut fournir un soutien et des informations au chef du village et au père de la victime ?

Rappel : Ne partagez pas les informations relatives à votre rôle avec les autres membres du groupe et ne discutez pas de ce que vous allez dire pendant le jeu de rôle avec les autres membres de votre groupe.

Rôle : le chef du village

Vous êtes le chef du village depuis longtemps. Une famille du village s'est récemment adressée à vous pour déposer une plainte contre l'un des contingents de l'ONU stationnés dans la région. Elle a déclaré que leur fille de 15 ans avait une relation sexuelle avec l'un de ses membres, Bob. Elle a expliqué que Bob l'avait bien traitée et lui avait donné un nouveau téléphone portable et de l'argent pour payer les frais de scolarité de son frère. Bob lui a également promis de l'épouser et de l'emmener dans son pays d'origine. Mais lorsqu'il a appris que leur fille était enceinte, il a mis fin à leur relation.

La famille a deux demandes. Premièrement, elle veut que Bob épouse la jeune fille ou dédommager la famille. Deuxièmement, elle veut que Bob paie une pension alimentaire à la naissance de l'enfant. Vous avez accepté de parler au commandant et de chercher un accord.

Il y a un an, une allégation de viol avait été portée contre le précédent contingent stationné ici. L'enquête a conclu que l'allégation n'était pas fondée mais vous estimatez que cette affaire a été étouffée et que la justice n'a pas été rendue.

Vous arrivez, accompagné du père de la victime, à l'entrée du camp et demandez à parler au commandant pour lui faire part d'une allégation de faute à l'encontre de l'un des membres de son contingent, Bob. Le garde vous fait entrer dans le camp. Vous êtes conduit au bureau du commandant et vous vous asseyez.

Vous connaissez le commandant car vous le voyez chaque semaine lors des réunions sur la sécurité que vous tenez avec l'ONU.

Consignes pour le chef de village :

- Décrivez ce que Bob a fait à la jeune fille de 15 ans.

- Exprimez votre colère quant aux résultats de l'enquête sur l'allégation de viol à l'encontre du précédent contingent et dites que, selon vous, la justice n'a pas été rendue.
- Vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que l'allégation concernant Bob ne soit pas signalée à l'ONU, à condition que les demandes de la famille de la victime soient satisfaites.
- Rappelez au commandant que la famille a deux demandes. Premièrement, la famille de la victime exige que Bob épouse leur fille ou verse une indemnisation à la famille s'il n'est pas disposé à l'épouser. Deuxièmement, elle demande que Bob paie une pension alimentaire à la naissance de l'enfant.
- Si le commandant dit qu'il va signaler l'allégation à l'ONU, demandez-lui à quel bureau de l'Organisation vous pouvez vous adresser afin d'obtenir une indemnisation pour la famille et « cette fois, une enquête en bonne et due forme ».

Rappel : Ne partagez pas les informations relatives à votre rôle avec les autres membres du groupe et ne discutez pas de ce que vous allez dire pendant le jeu de rôle avec les autres membres de votre groupe.

Rôle : le père de la victime

Avec votre femme, vous vous êtes récemment adressé au chef du village pour déposer une plainte contre l'un des contingents de l'ONU stationnés dans la région. Vous avez expliqué ce qui suit :

- Votre fille de 15 ans a eu une relation sexuelle avec l'un des membres du contingent stationné dans la région, Bob.
- Bob l'a bien traitée et lui a donné un nouveau téléphone portable et de l'argent pour les frais de scolarité de votre fils. Les temps sont durs pour votre famille si bien que cela a été d'une grande aide.
- Vous n'avez accepté cette relation que parce que Bob a promis de l'épouser et de l'emmener dans son pays d'origine.
- Lorsqu'il a appris que leur fille était enceinte, Bob a mis fin à leur relation.
- Vous avez réussi à convaincre le chef du village de vous accompagner pour déposer une plainte officielle contre Bob auprès de son commandant. Vous arrivez à l'entrée du camp et demandez à parler au commandant pour lui faire part d'une allégation de faute à l'encontre de Bob. Le garde vous fait entrer dans le camp. Vous êtes conduit au bureau du commandant et vous vous asseyez. Vous n'avez jamais rencontré le commandant auparavant.

Consignes pour le père de la victime :

- Exprimez votre colère face à ce qui s'est passé.
- Décrivez ce que Bob a fait à votre fille (sauf si le chef du village l'a déjà expliqué).
- Si le commandant dit que personne dans le contingent ne s'appelle Bob, dites que vous n'êtes pas sûr qu'il s'agisse de son vrai nom et qu'il a peut-être donné un faux nom à votre fille. Expliquez que vous reconnaîtrez Bob si vous le voyez.
- Déclarez que vous avez deux demandes. Premièrement, vous exigez que Bob épouse votre fille ou verse une indemnisation à la famille s'il n'est pas disposé à l'épouser. Deuxièmement, vous demandez que Bob paie une pension alimentaire à la naissance de l'enfant.
- Expliquez que vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que l'allégation ne soit pas signalée à l'ONU, à condition que vos deux demandes soient satisfaites.
- Si le commandant dit qu'il signalera l'allégation à l'ONU, demandez-lui quel bureau de l'Organisation peut vous fournir une indemnisation et une pension alimentaire.

Rappel : Ne partagez pas les informations relatives à votre rôle avec les autres membres du groupe et ne discutez pas de ce que vous allez dire pendant le jeu de rôle avec les autres membres de votre groupe.

Fiche 2 – Fiche de l'observateur

Au cours du jeu de rôle, comment le commandant a-t-il traité l'allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'encontre du membre du contingent ?

1. Qu'est-ce que le commandant a fait de bien ?

2. Qu'est-ce que le commandant a fait de moins bien ? Qu'aurait dû faire le commandant différemment ?

Fiche 3 – Exposé du groupe (jeu de rôle)

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

	Question à examiner	Points clés de l'exposé
Connai ssance des normes des Nations Unies	1. En quoi le comportement de Bob constitue-t-il un manquement aux normes de conduite des Nations Unies ?	
Compo rtement	2. Quelle comportement le commandant doit-il adopter lorsqu'il reçoit l'allégation du chef de village et du père de la victime ?	
Règles de l'ONU en matière d'inde mnisation	3. Quelle suite un commandant doit-il donner à une demande d'indemnisation de la part de la famille de la victime ?	
Procé dures de signale ment	4. Quelle est la procédure recommandée pour signaler une allégation de faute ?	
Soutien continu aux victime s	5. Vers quel service de la mission le commandant doit-il orienter les plaignants pour obtenir un soutien et des informations supplémentaires ?	
	6. Autres observations	

Fiche 4 – Traitement des informations confidentielles

Scénario

Deux semaines après que l'allégation vous a été signalée, vous participez à une réunion avec des représentants locaux afin de discuter de la situation en matière de sécurité. Lors de la réunion, une responsable d'ONG locale vous informe qu'elle a entendu des rumeurs concernant une allégation de faute impliquant l'un des membres de votre contingent. Elle est en colère et demande plus de détails.

Instructions pour l'apprenant :

Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale sans divulguer d'informations qui devraient rester confidentielles selon les règles de l'ONU.

Grille de solution de l'activité 1 : jeu de rôle

Question 1. En quoi le comportement de Bob constitue-t-il un manquement aux normes de conduite des Nations Unies ?

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Sait que les actes de Bob constituent un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et sont interdits par les normes de conduite des Nations Unies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	(Connaissance des normes des Nations Unies). Le commandant sait que les actes de Bob constituent un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles car il a eu une relation sexuelle avec un enfant (personne âgée de moins de 18 ans). Il sait que toute activité sexuelle avec un enfant (personne âgée de moins de 18 ans) est interdite par les normes de conduite des Nations Unies.

Informations supplémentaires :

Encadré 1. Que sont l'exploitation et les atteintes sexuelles ?

L'exploitation et les atteintes sexuelles sont interdites par les normes de conduite des Nations Unies. Cela concerne les actes suivants :

- **Toute activité sexuelle avec un enfant (personne âgée de moins de 18 ans).** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents aient des relations sexuelles avec des filles âgées de moins de 18 ans.
- **L'échange d'argent, de nourriture, d'emploi, de biens, d'assistance ou de services contre des relations ou faveurs sexuelles.** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents :
 - paient des femmes adultes pour avoir des relations sexuelles avec elles notamment dans des maisons closes, des bars, des restaurants, des hôtels, chez des particuliers ou dans le camp où stationne le contingent ;
 - versent de petites sommes d'argent à des enfants, ou leur donnent des biscuits ou des téléphones portables, pour obtenir d'eux des faveurs sexuelles ;
 - donnent de l'argent à des prestataires de l'ONU, comme les personnes chargées du nettoyage, pour avoir des relations sexuelles avec elles.
- **L'utilisation d'un enfant ou d'un adulte pour procurer à autrui des services sexuels.** Par exemple, il est arrivé que des membres de contingents demandent à des enfants de leur trouver des habitantes avec qui avoir des relations sexuelles en échange d'argent.

Avertissement ! Les populations que les missions sont chargées de servir sont vulnérables et il existe un déséquilibre extrême entre les forces de maintien de la paix et la population locale. Toute relation sexuelle entre des membres de contingents et des adultes de la population locale sera présumée relever de l'exploitation et devra être signalée à l'ONU.

Source : « Faire régner la déontologie et la discipline : module à l'intention des commandants des contingents militaires et des unités de police des Nations Unies » (cours de l'ONU).

L'enfant ment sur son âge. Que faire ? Même si l'enfant ment sur son âge et affirme à tort avoir plus de 18 ans, le membre du contingent sera tenu pour fautif par l'ONU.

Dans le pays, il est légal d'avoir des relations sexuelles avec une personne âgée de moins de 18 ans. Que faire ? Même si vous vous trouvez dans un pays où la majorité civile ou

l'âge du consentement est inférieur à 18 ans, vous devez respecter les normes de conduite des Nations Unies, lesquelles sont plus strictes et prohibent toute activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans. [Note : la majorité civile est l'âge légal à partir duquel une personne est considérée comme adulte. L'âge du consentement est l'âge légal à partir duquel on considère qu'une personne peut consentir à des relations sexuelles.]

Question 2. Quel comportement le commandant doit-il adopter lorsqu'il reçoit l'allégation du chef de village et du père de la victime ?

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
B. Garde une attitude calme et respectueuse à l'égard des plaignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cocher	Mesures attendues			
	(Comportement) Le commandant reste calme et traite le chef du village et le père de la victime avec respect.			

Informations supplémentaires :

Quelle suite donner aux allégations de faute (choses à faire/à ne pas faire) ?

- **Réagissez calmement et rassurez** la ou les personnes qui déposent la plainte en leur montrant que vous prenez l'affaire au sérieux.
- **Traitez toutes les personnes qui déposent une plainte avec respect**, même si l'allégation ne vous semble pas crédible.

Question 3. Quelle suite un commandant doit-il donner à une demande d'indemnisation de la part de la famille de la victime ?

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Refuse de verser une indemnisation afin de régler l'affaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	(Indemnisation) Le commandant refuse de verser une indemnisation afin de régler l'affaire.

Informations supplémentaires :

Quelle suite donner aux demandes d'indemnisation (choses à faire/à ne pas faire) ?

- **Ne pas négocier et ne pas régler les demandes d'indemnisation** réclamées par les victimes de fautes commises par votre personnel.

Question 4. Quelle est la procédure recommandée pour signaler une allégation de faute ?

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
D. Explique qu'il signalera immédiatement l'allégation à l'ONU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	(Signalement) Le commandant explique qu'il va immédiatement signaler l'incident à l'ONU afin qu'elle puisse enquêter sur l'incident.

Informations supplémentaires :

Comment signaler une faute à l'ONU ?

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- Les commandants sont tenus de signaler immédiatement les allégations de fautes à l'ONU.
- Cela signifie qu'ils doivent signaler les allégations de faute à la chaîne de commandement de l'ONU ainsi qu'à l'Équipe déontologie et discipline de la mission.

Question 5. Vers quel service de la mission le commandant doit-il orienter les plaignants pour obtenir un soutien et des informations supplémentaires ?

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
E. Renvoie les plaignants vers l'Équipe déontologie et discipline pour une assistance supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	(Procédure) Le commandant renvoie les plaignants vers l'Équipe déontologie et discipline pour un soutien et des informations supplémentaires. Par exemple, il fournit au chef du village et au père de la victime les coordonnées de l'Équipe déontologie et discipline de la mission qui peut les aider à obtenir un soutien pour la victime et à faire avancer la plainte.

Informations supplémentaires :

- Expliquez que l'Équipe déontologie et discipline tiendra la ou les personnes déposant une plainte pour exploitation et atteintes sexuelles informées de l'issue de la plainte et de toute enquête ultérieure. L'Équipe déontologie et discipline orientera également les victimes vers toute assistance dont elles pourraient avoir besoin.

Quel soutien la mission peut-elle apporter aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ?

- L'Équipe déontologie et discipline (ou, dans certains endroits, le défenseur des droits des victimes) est le principal point de contact entre l'ONU et la victime d'un acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles et sa famille.
- L'Équipe déontologie et discipline peut aider à obtenir un soutien immédiat et à plus long terme pour les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à organiser un test de paternité (nécessaire pour les demandes de pension alimentaire) et à tenir la victime et sa famille informées de l'enquête.
- Depuis 2023, des défenseurs des droits des victimes et des spécialistes hors classe des droits des victimes ont été nommés en Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Ces professionnels,

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

qui servent de points de contact pour les victimes, prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'appui fourni soit centré sur les victimes et non discriminatoire et qu'il tienne compte des besoins des femmes et des enfants.

Grille de solution de l'activité 2: traitement des informations confidentielles

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
F. Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>Le commandant est autorisé à divulguer des informations générales sur le type d'allégation sans révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ni le contenu de l'allégation. Par exemple, il est autorisé à dire : « Il y a deux semaines, des membres de la population locale m'ont fait part d'une allégation de faute selon laquelle l'un des membres de mon contingent se serait livré à des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles à l'égard d'un membre de la population locale ».</p> <p>Le commandant n'est pas autorisé à divulguer aux représentants locaux des informations susceptibles de révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ainsi que le contenu de l'allégation, car ces informations sont confidentielles. Ce type d'informations confidentielles ne peut être divulgué qu'aux personnes autorisées à traiter une allégation (par exemple, la chaîne de commandement de l'ONU, l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline) et à mener une enquête (par exemple, un enquêteur national, le Bureau des services de contrôle interne ou un enquêteur désigné par la mission). On trouvera ci-après des exemples d'informations confidentielles que le commandant n'est pas autorisé à divulguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations pouvant permettre d'identifier le membre du contingent contre lequel l'allégation a été faite, comme le vrai nom de Bob ou son numéro de passeport.

- Les informations pouvant permettre d'identifier la fille de 15 ans, comme son nom, son âge, son lieu de résidence et l'identité de ses parents.
- Les informations pouvant permettre d'identifier d'autres personnes impliquées, comme les témoins.
- Les nationalités de la victime et du membre de votre contingent. [Note au formateur : la victime n'a pas toujours la nationalité du pays hôte. De même, dans certains contingents, le membre du contingent peut ne pas avoir la même nationalité que le commandant].
- Les informations sur l'allégation, comme les faits précis, le lieu, le moment et les personnes impliquées. Dans un petit village, des informations telles que le fait que l'allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles concerne une jeune femme de moins de 18 ans ou qu'il y a également une demande de reconnaissance de paternité peuvent suffire à identifier la jeune fille de 15 ans et ne doivent pas être divulguées.

Informations supplémentaires :

Il serait également souhaitable que le commandant prenne les mesures suivantes :

- Renvoyer la responsable de l'ONG vers l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission pour toute information complémentaire concernant l'allégation.
- Expliquer quel sort est réservé à l'allégation de faute une fois qu'elle a été signalée à l'ONU [voir **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** ou **Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées)**].
- Expliquer que le commandant doit garder les informations confidentielles afin de protéger la victime et sa famille ainsi que les témoins.
- Garder une attitude calme et respectueuse face à une attitude conflictuelle.

Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant

Séquence 2. Traitement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles

G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

G r o u p e 4	
---	--

Noms des apprenants	
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	

G r o u p e 3	
G r o u p e 4	

Séquence 3. Traitement d'un cas présumé de conduite en état d'ivresse

Objet

Examiner comment le commandant gère un cas présumé de conduite en état d'ivresse impliquant un membre du contingent.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants auront géré efficacement un accident de la route causé par un cas présumé de conduite en état d'ivresse et l'arrivée sur les lieux de la mission qui mène des activités d'enquête préliminaire.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est de quarante-cinq minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Travail individuel : la durée de la séquence est de vingt-cinq minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Méthode

Jeu de rôle avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.

Consignes

Avant la séquence :

- Décidez si les deux appels téléphoniques entrants seront simulés par un acteur (par exemple, l'un des formateurs) ou si le contenu de l'appel sera fourni par écrit (voir **Fiche – Séquence 3**).
- Ajoutez le nom de l'agent au contenu proposé pour l'appel téléphonique 1 et l'appel téléphonique 2 à la **Fiche – Séquence 3** avant de l'imprimer.

Imprimez les supports de formation ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiche – Séquence 3** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur. Découpez les trois cartes d'information le long des lignes pointillées.
- **Grille de solution de la séquence 3** : un exemplaire par formateur.
- **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** ou **Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

Lorsque vous réalisez la séquence avec un groupe d'apprenants, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail en groupe)	Durée
Introduction Expliquez l'objectif de la séquence et le fait que la performance des groupes sera évaluée sur la base des exposés présentés. Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les séquences).	Deux minutes
Travail en groupe (appel téléphonique 1) Répartissez les apprenants en petits groupes (par exemple, quatre groupes de cinq apprenants). Expliquez que chaque groupe recevra des informations sur le contexte, et devra répondre à la question suivante : « Indiquez à votre officier ce qu'il doit faire » et se préparer à présenter les consignes en plénière. Distribuez les informations de la fiche sur le « contexte » ainsi que les informations sur « l'appel téléphonique entrant 1 d'un membre du contingent » ou, à défaut, simulez cet appel (voir Fiche – Séquence 3, activité 1. Appel téléphonique 1).	Quinze minutes
Exposés des groupes (appel téléphonique 1) Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses au premier appel téléphonique reçu.	Huit minutes

<p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 3. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	
<p>Commentaires du formateur (appel téléphonique 1)</p> <p>Une fois que les quatre groupes ont terminé de présenter leurs exposés, le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 3, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Cinq minutes
<p>Travail en groupe (appel téléphonique 2)</p> <p>Expliquez que les groupes vont maintenant recevoir un deuxième appel, et devront de nouveau décider ce qu'ils doivent indiquer à leur officier de faire et présenter leur réponse en plénière.</p> <p>Distribuez à tous les groupes le texte sur « l'appel téléphonique entrant 2 » ou simulez l'appel (voir Fiche – Séquence 3, activité 2. Appel téléphonique 2).</p>	Cinq minutes
<p>Exposés des groupes (appel téléphonique 2)</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses au deuxième appel téléphonique entrant.</p>	Cinq minutes

<p>Conseil - Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 3. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	
<p>Commentaires du formateur (appel téléphonique 2)</p> <p>Le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 3, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à chaque groupe tour à tour sur le contenu de leurs exposés, en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>À la fin de la séquence, le formateur distribue l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) ou l'Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées) et demande aux apprenants de les emporter avec eux lors de leur prochain déploiement. Ces infographies indiquent ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire ou d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précisent qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et exposent les conséquences en cas de faute avérée.</p>	Cinq minutes

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail individuel)	Durée
<p>Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et précisez que la performance de l'apprenant sera évaluée sur la base de la qualité de ses réponses.</p>	Une minute
<p>Travail individuel (appel téléphonique 1)</p> <p>Demandez à l'apprenant de lire les informations sur le contexte, puis de simuler l'appel téléphonique entrant 1 ou de donner des informations sur l'appel téléphonique entrant 1 par écrit (voir Fiche – Séquence 3, Activité 1. Appel téléphonique 1). Donnez à l'apprenant la tâche suivante : « Indiquez à votre officier ce qu'il doit faire ».</p> <p>Donnez à l'apprenant un temps de réflexion, puis demandez-lui de donner sa réponse au formateur. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 3. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	Neuf minutes
<p>Travail individuel (appel téléphonique 2)</p> <p>Simulez l'appel téléphonique entrant 2 ou fournissez des informations sur l'appel téléphonique entrant 2 par écrit (voir Fiche – Séquence 3, activité 2. Appel téléphonique 2). Donnez à l'apprenant la tâche suivante : « Indiquez à votre officier ce qu'il doit faire ».</p> <p>Donnez à l'apprenant un temps de réflexion, puis demandez-lui de donner sa réponse au formateur. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence</p>	Cinq minutes

<p>figurant dans la Grille de solution de la séquence 3. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	
<p>Commentaires du formateur (appels téléphoniques 1 et 2)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 3, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>À la fin de la séquence, le formateur distribue l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) ou l'Infographie sur les allégations de faute (unités de police constituées) et demande à l'apprenant de les emporter avec lui lors de son prochain déploiement. Ces infographies indiquent ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire ou d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précisent qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et exposent les conséquences en cas de faute avérée.</p>	<p>Dix minutes</p>

Fiche – Séquence 3

Activité 1. Appel téléphonique 1

Contexte :

Vous êtes dans une mission de l'ONU qui applique une politique de tolérance zéro en matière de conduite en état d'ivresse. Si un membre du personnel en tenue est trouvé avec la moindre quantité d'alcool dans le sang, il est immédiatement rapatrié et n'a plus le droit d'exercer de fonctions à l'avenir au sein de l'Organisation.

Ce soir, plusieurs officiers de votre contingent se sont rendus à la cérémonie de remise des médailles d'un autre contingent, où il y aura sûrement de l'alcool. Vous

leur avez donné l'autorisation d'utiliser le véhicule du contingent pour s'y rendre et rentrer au camp. L'accident de la route s'est produit au retour.

Appel téléphonique entrant 1 d'un membre du contingent :

« Commandant. Ici l'officier [insérer le nom]. Nous avons eu un accident il y a dix minutes près de l'hôtel Central. Nous avons heurté l'arrière de la voiture d'un habitant de la région. Il y avait deux passagers dans la voiture : un homme et son fils. Il n'y a pas de blessés. La voiture de l'habitant est légèrement endommagée. Le propriétaire demande une indemnisation, soit un montant de 200 dollars pour faire réparer la voiture dans un garage local. Il dit qu'il peut nous envoyer la facture des réparations. Dois-je lui donner nos coordonnées et rentrer à la base ? »

Activité 2 : appel téléphonique 2

Appel téléphonique entrant 2 d'un membre du contingent :

« Commandant. Ici l'officier [insérer le nom]. La police locale et la police militaire des Nations Unies sont arrivées sur place. Elles nous demandent de nous soumettre à un alcootest et de faire une déclaration sur les faits survenus. Que doit-on faire ? »

Grille de solution de la séquence 3

Activité 1 : appel téléphonique 1

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Sait que les accidents de la route doivent être signalés immédiatement à la mission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	Le commandant sait que les accidents de la route doivent être signalés immédiatement à la mission. Par exemple, il doit demander à l'officier de signaler immédiatement l'accident de la route à la mission. Il peut également décider de signaler lui-même l'accident à l'ONU.

Informations supplémentaires :

Comment les membres des contingents doivent-il signaler un accident de la route à l'ONU ?

- À votre arrivée, la mission vous indiquera qui contacter en cas d'accident de la route, par exemple le groupe de la sécurité de la mission ou la police militaire.
- Les accidents de la route doivent être signalés à l'ONU dans les plus brefs délais (par exemple, dans les 24 heures suivant l'accident).
- Les membres du personnel de l'ONU ne doivent pas quitter les lieux de l'accident avant la fin de l'enquête préliminaire, sauf raisons impérieuses (par exemple, si leur sécurité personnelle est menacée).

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
B. Demande à l'officier de refuser de verser une indemnisation pour régler l'affaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>Le commandant demande à l'officier de refuser de verser une indemnisation au propriétaire de la voiture afin de régler l'affaire.</p> <p>(Facultatif : dans l'idéal, le commandant demande également à l'officier de contacter le Groupe des réclamations de la mission, qui traite toutes les demandes d'indemnisation concernant des membres du personnel de l'ONU, y compris les membres des contingents).</p>

Informations supplémentaires :

Comment l'ONU traite-t-elle les demandes d'indemnisation ?

Il est strictement interdit à tous les membres du personnel de l'ONU d'offrir de l'argent ou tout autre objet à un tiers en compensation d'un préjudice ou de blessures causés par un accident. Lorsqu'un membre du personnel de l'ONU, notamment d'un contingent, cause des dégâts matériels, blesse ou tue quelqu'un, une commission d'enquête de l'Organisation est établie pour déterminer ce qui s'est passé et comment cela s'est passé. Ces informations sont ensuite utilisées par la mission afin d'établir la responsabilité juridique et de décider s'il y a lieu de régler les indemnités réclamées par des tiers à l'ONU. S'il semble qu'une faute a été commise, l'allégation de faute fera également l'objet d'une enquête. L'ensemble des membres du personnel de l'ONU, notamment d'un contingent, sont tenus de coopérer avec les commissions d'enquête de l'Organisation.

Activité 2 : appel téléphonique 2

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Demande à l'officier de coopérer pleinement avec la police locale et la police militaire des Nations Unies, de se soumettre à un alcootest et de fournir une déclaration sur ce qui s'est produit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
--------	-------------------

Le commandant demande à l'officier de coopérer pleinement avec la police locale et la police militaire des Nations Unies, de se soumettre à un alcootest et de fournir une déclaration sur ce qui s'est produit.

Informations supplémentaires :

Quelles sont les règles de l'ONU concernant la conduite sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances ? Les commandants doivent vérifier les règles propres à la mission pour connaître les taux d'alcoolémie autorisés au volant dans la zone de la mission. Certaines missions autorisent une petite quantité d'alcool, d'autres pas du tout. Soldats et policiers doivent respecter les lois du pays ainsi que les règles et règlements propres à la mission régissant la conduite sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances comme la marijuana.

Comment l'ONU gère-t-elle les accidents de la route ? Lorsqu'un accident de la route se produit, on ne sait pas d'emblée si une faute a été commise. La mission mène une enquête préliminaire afin de préserver les preuves. Si elle soupçonne une faute (par exemple, excès de vitesse ou conduite en état d'ivresse), une enquête distincte est lancée sur cette faute présumée. L'ONU remet ensuite aux enquêteurs les éléments de preuve recueillis lors de l'enquête préliminaire.

Les commandants doivent-ils coopérer avec les activités d'enquête préliminaires de l'ONU ? Oui. Les commandants sont tenus de coopérer avec l'enquête préliminaire de l'ONU visant à préserver les preuves et doivent demander aux membres de leur contingent de faire de même.

Qui mène l'enquête préliminaire visant à préserver les preuves ? L'enquête préliminaire peut être menée par le Bureau des services de contrôle interne, principal organe d'enquête de l'ONU, ou par le personnel de la mission, à savoir la police militaire de l'ONU (par exemple en cas d'accident de la route), les agents de sécurité du groupe de la sécurité de la mission ou les membres ayant été désignés pour faire partie de l'équipe d'intervention immédiate (dans les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles).

Qu'est-ce que le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU ? Le Bureau des services de contrôle interne est le principal organe d'enquête de l'ONU. Il est indépendant des missions et rend compte directement au Siège de l'ONU.

Qu'est-ce qu'une équipe d'intervention immédiate ? Les missions peuvent déployer une équipe d'intervention immédiate juste après le signalement d'une allégation d'exploitation et d'atteinte sexuelle afin de recueillir et de préserver les preuves jusqu'à ce qu'une enquête soit ouverte.

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

**G
r
o
u
p
e
4**

	Noms des apprenants
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

**G
r
o
u
p
e
4**

Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)

Objet

Examiner comment le commandant d'un contingent ou d'une unité militaire coopère avec l'enquête conjointe de l'ONU et d'un État Membre sur une allégmentation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants sauront :

- Prendre les mesures qui s'imposent en vue de soutenir une enquête menée conjointement par un État Membre et l'ONU sur une allégmentation de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.
- répondre aux demandes de renseignements sur l'allégmentation sans enfreindre les règles de confidentialité de l'ONU.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est d'une heure, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Travail individuel : la durée de la séquence est de trente-cinq minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Méthode

Scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.

Consignes

Avant la séquence, imprimez les supports de formation ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiches – Séquence 4** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur. Découpez les deux cartes d'information le long des lignes pointillées.
- **Grille de solution de la séquence 4** : un exemplaire par formateur.
- **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

Lorsque vous réalisez la séquence avec un groupe d'apprenants, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail en groupe)	Durée
Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et le fait que la performance des groupes sera évaluée sur la base des exposés présentés. Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les séquences).	Deux minutes
Travail en groupe (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes) Répartissez les apprenants en petits groupes (par exemple, quatre groupes de cinq apprenants). Expliquez aux groupes qu'ils recevront un scénario comportant deux questions, qu'ils devront examiner et auxquelles ils devront répondre. Tous les groupes reçoivent le même scénario avec les mêmes questions. Demandez-leur d'être prêts à présenter leurs réponses aux deux questions en plénière. Distribuez le scénario avec les questions à tous les groupes (Fiches – Séquence 4, activité 1).	Dix minutes
Exposés des groupes (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)	Dix minutes

<p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses aux questions 1 et 2.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue leur performance sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Une fois que les quatre groupes ont terminé de présenter leurs exposés, le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Huit minutes.
<p>Travail en groupe (activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Expliquez que chaque groupe recevra un deuxième scénario et devra examiner la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Dix minutes

Distribuez le scénario et la question à tous les groupes (Fiches – Séquence 4, activité 2).	
<p>Exposés des groupes (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses à la question posée.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	Dix minutes

<p>Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à chaque groupe tour à tour sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>Distribuez l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) à tous les apprenants et encouragez-les à l'emporter avec eux lors de leur prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	Dix minutes
---	-------------

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail individuel)	Durée
<p>Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et précisez que la performance de l'apprenant sera évaluée sur la base de la qualité de ses réponses.</p>	Une minute
<p>Travail individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Demander à l'apprenant de lire le scénario et de préparer sa réponse aux questions 1 et 2 (Fiches – Séquence 4, activité 1).</p>	Neuf minutes

<p>Exposé individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Demandez à l'apprenant de fournir au formateur ses réponses aux questions 1 et 2. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	Cinq minutes
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Cinq minutes
<p>Travail individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demander à l'apprenant de lire le deuxième scénario et de préparer sa réponse à la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Cinq minutes
<p>Exposé individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à l'apprenant de présenter sa réponse au formateur. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	Cinq minutes

<p>Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>Distribuez l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) et encouragez l'apprenant à l'emporter avec lui lors de son prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	Cinq minutes
--	--------------

Fiches – Séquence 4

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes

Scénario 1

L'un des membres de votre contingent a été accusé d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La capitale de votre pays a été informée de l'allégation et a accepté de mener une enquête conjointe avec l'ONU.

Votre pays a nommé un enquêteur national chargé de diriger l'enquête. En outre, le Bureau des services de contrôle interne a détaché l'un de ses enquêteurs sur le terrain pour aider l'enquêteur national.

L'enquêteur national vous a appelé hier pour vous informer qu'une équipe formée de deux enquêteurs arrivera dans votre camp dans une semaine afin d'interroger les membres de votre contingent et de recueillir d'autres informations.

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs avant leur arrivée.

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs à leur arrivée.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Scénario 2

Au cours des deux dernières semaines, vous avez appris que Peter, un des membres de votre contingent, est accusé d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, plus précisément d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de 16 ans, Emily, et de l'avoir mise enceinte. Emily vit dans le village voisin, où tout le monde se connaît.

Deux semaines après le départ de l'équipe chargée de l'enquête, vous participez à une réunion avec des représentants locaux afin de discuter de la situation en matière de sécurité. Lors de la réunion, une responsable d'ONG locale vous informe qu'elle a entendu des rumeurs concernant l'allégation de faute impliquant le contingent. Elle sait qu'une équipe d'enquêteurs s'est récemment rendue dans votre camp. Elle est en colère et demande plus d'informations.

Tâche : répondez à la question de la responsable de l'ONG locale sans divulguer d'informations qui devraient rester confidentielles selon les règles de l'ONU.

Grille de solution de la séquence 4

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêteurs

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour soutenir les enquêteurs avant leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>L'apprenant sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU</p>
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Préservez les preuves. Par exemple, mettez en lieu sûr les éléments de preuve dont les enquêteurs pourraient avoir besoin à leur arrivée, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel, afin d'éviter toute altération des preuves. ● Ne pas interférer avec l'enquête. Par exemple, demandez aux membres de l'unité de renvoyer tout habitant qui voudrait les entretenir de l'incident à l'Équipe déontologie et discipline de la mission et veiller à ce que l'unité dispose des coordonnées de l'Équipe. Si vous ou des membres de votre contingent essayez de parler aux victimes et aux témoins, cela peut les intimider et fausser leur témoignage. Toute ingérence dans l'enquête sera considérée comme une faute par l'ONU et pourra même être constitutive d'infraction en droit national. ● Ne pas redéployer ailleurs ou faire rapatrier les membres du contingent qui font l'objet d'une enquête. Si votre contingent doit faire l'objet d'une rotation, demandez à la mission son autorisation avant de faire rapatrier toute personne faisant l'objet d'une enquête. <p>On trouvera ci-après d'autres mesures à prendre en vue de coopérer avec les enquêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Empêchez le membre du contingent faisant l'objet de l'enquête de récidiver. Par exemple, confinez les membres du contingent accusés de faute dans le camp et leur interdire l'accès aux armes à feu. ● Protégez la sécurité et le bien-être des membres du contingent qui font l'objet de l'enquête. Par exemple, protégez-les des représailles de la population locale en les confinant dans le camp et préservez leur bien-être en leur permettant de faire de l'exercice et d'avoir des contacts réguliers avec leurs amis et leur famille restés au pays. ● Prévenez d'autres fautes. Par exemple, passez en revue les mesures que vous avez mises en place au camp en vue de

	prévenir les fautes et décidez si certaines de ces mesures doivent être renforcées.
--	---

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour soutenir les enquêteurs après leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs <u>à leur arrivée</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs après leur arrivée au camp du contingent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisez les enquêteurs à interroger les membres de votre contingent. • Autorisez les enquêteurs à fouiller les lieux. • Fournissez les informations et les documents dont les enquêteurs pourraient avoir besoin, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel.

Informations supplémentaires :

Si un apprenant demande ce qui se passe lorsqu'une demande de reconnaissance de paternité est déposée contre un membre du contingent une fois rentré dans son pays, le formateur donne les informations suivantes :

- Le Secrétariat de l'ONU et le pays fournisseur de contingents collaboreront pour aider la victime d'exploitation et d'atteintes sexuelles à déposer une demande de reconnaissance de paternité et une demande de pension alimentaire.
- Tous les pays fournisseurs de contingents se sont engagés à faciliter les demandes de reconnaissance de paternité à l'encontre des membres de leurs contingents. Le formateur peut se référer au paragraphe pertinent ci-après tiré du Modèle de mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et les pays contributeurs de contingents :

« 7.26 Le Gouvernement comprend l'importance qui s'attache à donner suite aux actions en reconnaissance de paternité qui pourraient être engagées à l'encontre de membres de son contingent. Dans la mesure où sa législation nationale le permet, il

s'emploie à faciliter la soumission aux autorités nationales compétentes des actions de ce type qui lui sont transmises par l'Organisation des Nations Unies. Lorsque la législation nationale ne reconnaît pas à l'Organisation la compétence légale voulue pour transmettre de telles actions, celles-ci seront présentées au Gouvernement par les autorités compétentes du pays hôte, conformément aux procédures applicables. L'Organisation doit s'assurer que ces actions sont accompagnées des preuves nécessaires, par exemple un échantillon de l'ADN de l'enfant, si c'est ce que prévoit la législation du pays fournissant le contingent.» Source : chapitre 9, Modèle de mémorandum d'accord pour les contingents militaires et Modèle de mémorandum d'accord pour les unités de police constituées (A/75/121), 31 août 2020.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
D. Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>Le commandant est autorisé à <u>divulguer des informations générales</u> sur le type d'allégation <u>sans révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ni le contenu de l'allégation</u>. Par exemple, il est autorisé à dire : « Une enquête menée conjointement par l'ONU et un État Membre est en cours concernant une allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles portée contre l'un des membres de mon contingent ».</p> <p>Le commandant <u>n'est pas autorisé à divulguer</u> aux représentants locaux des informations susceptibles de révéler <u>l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ainsi que le contenu</u> de l'allégation, <u>car ces informations sont confidentielles</u>. Ce type d'informations confidentielles ne peut être divulgué qu'aux personnes autorisées à traiter une allégation (par exemple, la chaîne de commandement de l'ONU, l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline) et à mener une enquête (par exemple, un enquêteur national, le Bureau des services de contrôle interne ou un enquêteur désigné par la mission).</p>

On trouvera ci-après des exemples d'informations confidentielles que le commandant n'est pas autorisé à divulguer :

- Les informations pouvant permettre d'identifier le membre du contingent contre lequel l'allégation a été faite, comme son nom ou numéro de passeport.
- Les informations pouvant permettre d'identifier la victime, comme son nom, son âge, son lieu de résidence et l'identité de ses parents ou des membres de sa famille. Étant donné qu'Emily vit dans un petit village où tout le monde se connaît, des informations comme le fait que l'allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles concerne une jeune femme de moins de 18 ans et une demande de reconnaissance de paternité peuvent suffire à identifier la victime et ne doivent pas être divulguées.
- Les informations pouvant permettre d'identifier d'autres personnes impliquées, comme les témoins.
- Les nationalités de la victime et du membre de votre contingent. [Note au formateur : la victime n'a pas toujours la nationalité du pays hôte. De même, dans certains contingents, le membre du contingent peut ne pas avoir la même nationalité que le commandant].
- Les informations sur l'allégation, tels que les faits précis, le lieu, le moment et les personnes impliquées.

Informations supplémentaires :

Il serait également souhaitable que le commandant prenne les mesures suivantes :

- Renvoyer la responsable de l'ONG vers l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission pour toute information complémentaire concernant l'allégation.
- Expliquer quel sort est réservé à l'allégation de faute une fois qu'elle a été signalée à l'ONU [voir **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)**].
- Expliquer que le commandant doit garder les informations confidentielles afin de protéger la victime et sa famille ainsi que les témoins.
- Garder une attitude calme et respectueuse face à une attitude conflictuelle.

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

G r o u p e 4	
	Noms des apprenants
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	

G r o u p e 3	
G r o u p e 4	

Séquence 5. Coopération avec l'enquête (unité de police constituée)

Objet

Examiner comment le commandant d'une unité de police constituée coopère avec l'enquête de l'ONU sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants sauront :

- Prendre les mesures qui s'imposent en vue de soutenir une enquête de l'ONU sur une allégation de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.
- répondre aux demandes de renseignements sur l'allégation sans enfreindre les règles de confidentialité de l'ONU.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est d'une heure, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Travail individuel : la durée de la séquence est de trente-cinq minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Méthode

Scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.

Consignes

Avant la séquence, imprimez les supports de formation ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiches – Séquence 5** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur. Découpez les deux cartes d'information le long des lignes pointillées.
- **Grille de solution de la séquence 5** : un exemplaire par formateur.
- **Infographie sur les allégations de faute (unité de police constituée)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

Lorsque vous réalisez la séquence avec un groupe d'apprenants, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail en groupe)	Durée
<p>Introduction.</p> <p>Expliquez l'objectif de la séquence et le fait que la performance des groupes sera évaluée sur la base des exposés présentés.</p> <p>Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les séquences).</p>	Deux minutes
<p>Travail en groupe (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Répartissez les apprenants en petits groupes (par exemple, quatre groupes de cinq apprenants).</p> <p>Expliquez aux groupes qu'ils recevront un scénario comportant deux questions qu'ils devront examiner et auxquelles ils devront répondre. Tous les groupes reçoivent le même scénario avec les mêmes questions. Demandez-leur d'être prêts à présenter leurs réponses aux deux questions en plénière.</p> <p>Distribuez à tous les groupes le scénario avec les questions (Fiches – Séquence 5, activité 1).</p>	Dix minutes
<p>Exposés des groupes (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p>	Dix minutes

<p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses aux questions 1 et 2.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue leur performance sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 5. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Une fois que les quatre groupes ont terminé de présenter leurs exposés, le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution du scénario 5, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Huit minutes
<p>Travail en groupe (activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Expliquez que chaque groupe recevra un deuxième scénario et devra examiner la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Dix minutes

<p>Distribuez à tous les groupes le scénario et la question (Fiches – Séquence 5, activité 2).</p>	
<p>Exposés des groupes (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses à la question posée.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue leur performance sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 5. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	<p>Dix minutes</p>

<p>Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 5, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à chaque groupe tour à tour sur le contenu de leurs exposés, en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>Distribuez l'Infographie sur les allégations de faute (unité de police constituée) et encouragez les apprenants à l'emporter avec eux lors de leur prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	Dix minutes
--	-------------

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail individuel)	Durée
<p>Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et précisez que la performance de l'apprenant sera évaluée sur la base de la qualité de ses réponses.</p>	Une minute
<p>Travail individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Demander à l'apprenant de lire le scénario et de préparer sa réponse aux questions 1 et 2 (Fiches – Séquence 5, activité 1).</p>	Neuf minutes
<p>Exposé individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Demandez à l'apprenant de fournir au formateur ses réponses aux questions 1 et 2. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le</p>	Cinq minutes

<p>formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 5. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 5, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant, en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Cinq minutes
<p>Travail individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à l'apprenant de lire le deuxième scénario et de préparer sa réponse à la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Cinq minutes
<p>Exposé individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à l'apprenant de présenter sa réponse au formateur. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue sa performance sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 5. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.</p>	Cinq minutes
<p>Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 5, sous l'intitulé « mesures attendues », pour</p>	Cinq minutes

faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.

Distribuez l'**Infographie sur les allégations de faute (unité de police constituée)** et encouragez l'apprenant à l'emporter avec lui lors de son prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'une unité de police constituée une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.

Fiches – Séquence 5

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes

Scénario 1

L'un des membres de votre contingent a été accusé d'avoir commis des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles. Le Bureau des services de contrôle interne a chargé l'un de ses enquêteurs sur le terrain de collaborer avec un responsable de la sécurité de la mission.

Le chef du bureau de votre secteur vous a appelé hier pour vous informer qu'une équipe formée de deux enquêteurs de l'ONU arrivera dans votre camp dans une semaine afin d'interroger les membres de votre contingent et de recueillir d'autres informations.

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs avant leur arrivée.

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs à leur arrivée.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Scénario 2

Au cours des deux dernières semaines, vous avez appris que Peter, un des membres de votre contingent, est accusé d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, plus précisément d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de 16 ans, Emily, et de l'avoir mise enceinte. Emily vit dans le village voisin, où tout le monde se connaît.

Deux semaines après le départ de l'équipe chargée de l'enquête, vous participez à une réunion avec des représentants locaux afin de discuter de la situation en matière de sécurité. Lors de la réunion, une responsable d'ONG locale vous informe qu'elle a entendu des rumeurs concernant l'allégation de faute impliquant le contingent. Elle sait qu'une équipe d'enquêteurs s'est récemment rendue dans votre camp. Elle est en colère et demande plus d'informations.

Tâche : répondez à la question de la responsable de l'ONG locale sans divulguer pas d'informations qui devraient rester confidentielles selon les règles de l'ONU.

Grille de solution de la séquence 5

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs avant leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Sait que les commandants des unités de police constituées sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées par l'ONU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	L'apprenant sait que les commandants des unités de police constituées sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées par l'ONU.
	<p>On trouvera ci-après des exemples de l'appui à fournir aux enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Préservez les preuves. Par exemple, mettez en lieu sûr les éléments de preuve dont les enquêteurs pourraient avoir besoin à leur arrivée, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel, afin d'éviter toute altération des preuves. ● Ne pas interférer avec l'enquête. Par exemple, demandez aux membres de l'unité de renvoyer tout habitant qui voudrait les entretenir de l'incident à l'Équipe déontologie et discipline de la mission et veiller à ce que l'unité dispose des coordonnées de l'Équipe. Si vous ou des membres de votre contingent essayez de parler aux victimes et aux témoins, cela peut les intimider et fausser leur témoignage. Toute ingérence dans l'enquête sera considérée comme une faute par l'ONU et pourra même être constitutive d'infraction en droit national. ● Ne pas redéployer ailleurs ou faire rapatrier les membres du contingent qui font l'objet d'une enquête. Si votre contingent doit

	<p>faire l'objet d'une rotation, demandez à la mission son autorisation avant de faire rapatrier toute personne faisant l'objet d'une enquête.</p> <p>On trouvera ci-après d'autres mesures à prendre en vue de coopérer avec les enquêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empêchez le membre du contingent faisant l'objet de l'enquête de récidiver. Par exemple, confinez les membres du contingent accusés de faute dans le camp et leur interdire l'accès aux armes à feu. • Protégez la sécurité et le bien-être des membres du contingent qui font l'objet de l'enquête. Par exemple, protégez-les des représailles de la population locale en les confinant dans le camp et préservez leur bien-être en leur permettant de faire de l'exercice et d'avoir des contacts réguliers avec leurs amis et leur famille restés au pays. • Prévenez d'autres fautes. Par exemple, passez en revue les mesures que vous avez mises en place au camp en vue de prévenir les fautes et décidez si certaines de ces mesures doivent être renforcées.
--	---

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs à leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Est capable de citer au moins deux exemples de mesures à prendre pour aider les enquêteurs à leur arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures à prendre en vue d'aider les enquêteurs à leur arrivée au camp :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisez les enquêteurs à interroger les membres de votre contingent. • Autorisez les enquêteurs à fouiller le camp.

	<ul style="list-style-type: none"> • Fournissez les informations et les documents dont les enquêteurs pourraient avoir besoin, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel.
--	--

Informations supplémentaires :

Si un apprenant demande ce qui se passe lorsqu'une demande de reconnaissance de paternité est déposée contre un membre du contingent une fois rentré dans son pays, le formateur donne les informations suivantes :

- Le Secrétariat de l'ONU et le pays fournisseur de personnel de police collaboreront pour aider la victime d'exploitation et d'atteintes sexuelles à déposer une demande de reconnaissance de paternité et une demande de pension alimentaire.
- Tous les pays fournisseurs de personnel de police se sont engagés à faciliter les demandes de reconnaissance de paternité à l'encontre des membres de leurs contingents. Le formateur peut se référer au paragraphe pertinent ci-après tiré du Modèle de mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et les pays fournisseurs de personnel de police :

« 7.24 Le Gouvernement comprend l'importance qui s'attache à donner suite aux actions en reconnaissance de paternité qui pourraient être engagées à l'encontre de membres de son unité de police constituée. Dans la mesure où sa législation nationale le permet, il s'emploie à faciliter la soumission aux autorités nationales compétentes des actions de ce type qui lui sont transmises par l'Organisation des Nations Unies. Lorsque la législation nationale ne reconnaît pas à l'Organisation la compétence légale voulue pour transmettre de telles actions, celles-ci seront présentées au Gouvernement par les autorités compétentes du pays hôte, conformément aux procédures applicables. L'Organisation doit s'assurer que ces actions sont accompagnées des preuves nécessaires, par exemple un échantillon de l'ADN de l'enfant, si c'est ce que prévoit la législation du pays fournissant le contingent.» Source : chapitre 9, Modèle de mémorandum d'accord pour les contingents militaires et Modèle de mémorandum d'accord pour les unités de police constituées (A/75/121), 31 août 2020.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues

Le commandant est autorisé à **divulguer des informations générales** sur le type d'allégation **sans révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ni le contenu de l'allégation**. Par exemple, il est autorisé à dire : « Une enquête menée par l'ONU est en cours concernant une allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles portée contre l'un des membres de mon contingent ».

Le commandant **n'est pas autorisé à divulguer** aux représentants locaux des informations susceptibles de révéler **l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ainsi que le contenu** de l'allégation, **car ces informations sont confidentielles**. Ce type d'informations confidentielles ne peut être divulgué qu'aux personnes autorisées à traiter une allégation (par exemple, la chaîne de commandement de l'ONU, l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline) et à mener une enquête (par exemple, un enquêteur national, le Bureau des services de contrôle interne ou un enquêteur désigné par la mission).

On trouvera ci-après des exemples d'informations confidentielles que le commandant **n'est pas autorisé à divulguer** :

- Les informations pouvant permettre d'identifier le membre du contingent contre lequel l'allégation a été faite, comme son nom ou numéro de passeport.
- Les informations pouvant permettre d'identifier la victime, comme son nom, son âge, son lieu de résidence et l'identité de ses parents ou des membres de sa famille. Étant donné qu'Emily vit dans un petit village où tout le monde se connaît, des informations comme le fait que l'allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles concerne une jeune femme de moins de 18 ans et une demande de reconnaissance de paternité peuvent suffire à identifier la victime et ne doivent pas être divulguées.
- Les informations pouvant permettre d'identifier d'autres personnes impliquées, comme les témoins.
- Les nationalités de la victime et du membre de votre contingent. [Note au formateur : la victime n'a pas toujours la nationalité du pays hôte. De même, dans certains contingents, le membre du contingent peut ne pas avoir la même nationalité que le commandant].
- Les informations sur l'allégation, comme les faits précis, le lieu, le moment et les personnes impliquées.

Informations supplémentaires :

Il serait également souhaitable que le commandant prenne les mesures suivantes :

- Renvoyer la responsable de l'ONG vers l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission pour toute information complémentaire concernant l'allégation ;
- Expliquer quel sort est réservé à l'allégation de faute une fois qu'elle a été signalée à l'ONU [voir [Infographie sur les allégations de faute \(unités de police constituées\)](#)] ;
- Expliquer que le commandant doit garder les informations confidentielles afin de protéger la victime et sa famille ainsi que les témoins ;
- Garder une attitude calme et respectueuse face à une attitude conflictuelle.

Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant	
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	

G r o u p e 3	
G r o u p e 4	

	Noms des apprenants
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

**G
r
o
u
p
e
4**